

Questions & réponses pratiques sur la création d'une commune nouvelle

—
Document de travail au 23 mars 2016

Thème	Question	Réponse
Identité	Quel sera le nom de la commune nouvelle ?	Afin de préserver au mieux les identités de chaque commune fondatrice, il est envisagé de dénommer ainsi la commune nouvelle: commune de Milizac-Guipronvel. Le nom sera choisi lors de la décision de création de la commune nouvelle. Exemple: sur les panneaux d'entrée d'agglomération: "Guipronvel - Commune de Milizac-Guipronvel" (et vice-versa)
Adresse	Quelle sera mon adresse demain ?	D'ores et déjà les 2 communes ont le même code postal : 29290 On accole le nom de la commune fondatrice juste avant le code postal. La numérotation de la voirie déjà réalisée sur la plupart des adresses à Milizac pourra être étendue à Guipronvel, notamment au bourg où il n'existe pas de numéro. Votre adresse pourra être ainsi : 15, allée des Mimosas GUIPRONVEL 29290 MILIZAC-GUIPRONVEL 3, rue du Vizac MILIZAC 29290 MILIZAC-GUIPRONVEL S'il y a un nom de lieu-dit identique, le nom de la commune fondatrice permet de localiser l'adresse, sans changer de nom de lieu-dit.
Histoire	Quid des blasons ?	Pas d'obligation dans ce domaine. La future commission communication pourra y réfléchir...
Finances communales	Existe-il un intérêt financier à créer une commune nouvelle ?	L'Etat propose un système très incitatif. Ainsi, sur la période 2017-2020, la commune nouvelle devrait percevoir une majoration des dotations (subventions) de 570 468 € par rapport à ce que Milizac et Guipronvel auraient perçues sans fusion. Cette majoration devrait se maintenir durablement après 2020. Il nous permettra de mieux financer nos projets, en limitant ainsi le recours à l'impôt dans un contexte où beaucoup de communes verront une baisse de leurs dotations...
Finances communales	Quid de l'évolution des impôts locaux ?	Les taux des communes sont proches. L'harmonisation fiscale sera progressive (sur 12 ans). C'est le conseil municipal de la commune nouvelle qui votera les taux et sur ce mandat, les élus milizacois se sont engagés à ne pas augmenter ces taux.
Investissements	Les projets existants des communes seront-ils arrêtés ?	Ces projets en équipements répondent à des besoins. Ils seront donc poursuivis et enrichiront le territoire de la commune nouvelle (ex : aménagement de la route de Kerlin, foyer des jeunes près de Toul an Dour, extension de la maison de l'enfance...).

Thème	Question	Réponse
Gestion des équipements	Quels tarifs pour les services et équipements tels que Toul an Dour ou la bibliothèque ?	Le CM de la commune nouvelle décidera de tous les règlements et tarifs pour tous les équipements. Ils s'appliqueront de la même manière à tous les habitants et à toutes les associations.
Mairie annexe de Guipronvel	Demain, quels horaires d'ouverture pour les mairies ?	Les horaires actuels seront conservés et les services à la population tel que l'état civil y seront maintenus. Nous rechercherons une optimisation des créneaux d'ouverture pour améliorer le service d'accueil commun.
Services municipaux	Quel avenir pour les ateliers techniques municipaux ?	Aujourd'hui l'atelier milizacois est trop exigu, les locaux de l'atelier situé à Guipronvel seront donc les bienvenus ! Ce point sera traité lors de la réorganisation des services techniques (9+2 agents).
Voirie	Quel entretien de la voirie demain ?	Les agents techniques entretiendront l'ensemble de la voirie communale sur tout le territoire. La commission voirie établira un programme pluriannuel en lien avec la commission des finances. Il faudra entretenir notre patrimoine commun en « bon père de famille ».
Espaces verts	Comment seront organisés les plannings d'intervention des services techniques ?	Le nouveau service technique interviendra sur tout le territoire en fonction d'un planning vu en commission. L'objectif est de maintenir, voire d'améliorer l'entretien des espaces communs.
Culture	Saison culturelle	Les spectacles municipaux pourront être répartis dans les 2 bourgs (Toul an Dour et Ar Stivell).
Communication	Kannadigs Internet	Chaque commune a donné le même nom au journal communal. C'est peut-être l'occasion de les rassembler dans un même journal... Idem pour les sites internet...
Associations	Quel impact pour les associations ? Devront-elles fusionner ?	Non, liberté totale des associations pour décider de leur sort.
Religion	Quid des églises et cérémonies religieuses ?	Les paroisses ne sont pas régies par les communes, c'est le Diocèse qui décide de son organisation. En ce qui concerne les églises, elles feront parties du patrimoine communal de la commune nouvelle et seront entretenues comme tous les bâtiments communaux.
Gouvernance	Quels adjoints au maire pour la commune nouvelle ?	Il est possible d'avoir 8 adjoints au maire (comme l'addition aujourd'hui des adjoints de chaque commune : 5 à Milizac et 3 à Guipronvel). Chaque adjoint sera compétent sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle, dans le domaine où il aura reçu délégation du futur maire.
Gouvernance	Comment sera élu le maire de la commune nouvelle ?	Lors de l'installation du conseil municipal (en janvier 2017), le maire est élu par les conseillers municipaux (comme après des élections municipales). Tout conseiller (ou conseillère) municipal(e), issu des communes fondatrices de Milizac ou Guipronvel, pourra être candidat.

Thème	Question	Réponse
Urbanisme	Que deviennent les plans locaux d'urbanisme des communes fondatrices ?	Ces PLU restent applicables sur le territoire qu'ils réglementaient. L'harmonisation aura lieu à moyen terme dans le cadre du PLU intercommunal puisque cette compétence sera transférée en 2017 à la CCPI (loi NOTRe d'août 2015). La création d'une commune nouvelle ne change donc rien en la matière.
Urbanisation	Quel rythme d'urbanisation ?	Les plans locaux d'urbanisme resteront en vigueur : le rythme sera fonction des secteurs géographiques. Ainsi, il est prévu dans la révision des PLU : 5 habitations/an à Guipronvel et 25/an à Milizac.
Urbanisme	Qui devient le guichet pour le dépôt des demandes de permis de construire ?	La mairie de chef-lieu (Centre <i>Ar Stivell</i>) devient le guichet unique pour l'ensemble des habitants en matière d'urbanisme. Cependant, le maire-délégué de Guipronvel sera obligatoirement consulté sur toute demande d'autorisation d'urbanisme à Guipronvel.
Calendrier	Quand la décision des conseils municipaux doit-elle intervenir ?	Des délibérations concordantes des conseils municipaux au plus tard pour le 30 juin 2016, pour une prise d'effet au 1 ^{er} janvier 2017.

Si vous avez d'autres questions, vous pouvez les déposer en mairie dans la boîte à questions, avec vos noms et coordonnées et adresse mail pour la réponse. Nous publierons les réponses sur les sites internet des deux communes, sans divulguer votre identité.

N'hésitez pas par ailleurs à vous rendre aux permanences que les élus tiendront les samedis matins de 10 h à 12 h en mairie (dates indiquées en 2^{ème} page).

A bientôt !

Vos questions :
